

Séance du 15 novembre 2006

L'an deux mil six le quinze Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1^{er} Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2^{ème} Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4^{ème} Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5^{ème} Adjoint, M. Jean CORVEZ, Mme Louisette LE ROUX, M. Arsène INIZAN, M. Rémy LE MEUR, M. Tanguy MORVAN, M. Pierre LE DILAVREC.

Absents : M. André RIOU, 3^{ème} Adjoint, Mme Françoise NORMAND, M. Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN.

Procurations : M. Michel LE ROY à M. Pierre MENEZ, Mme Françoise NORMAND à M. Jean CORVEZ, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, M. André RIOU à M. Paul UGUEN.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Novembre 2006

Date de Publication : 16 Novembre 2006

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Halles : dossier d'appel d'offres
--

Le Maire rappelle au conseil la délibération du 19 Janvier 2005 relative à la réhabilitation des halles, il indique que le dossier a été lancé en appel d'offres, lors de l'ouverture des plis du Jeudi 27 Juillet, la commission d'appel d'offres a décidé de relancer en deuxième appel d'offres l'ensemble des lots à l'exception des lots 0 : Démolition et 3 : traitement de charpente, ces deux lots ont été retenus par la commission après vérification des offres par le cabinet Baillot, lors de sa réunion du 25 Octobre 2006.

Le lot 0 : démolitions a été attribué à l'entreprise Pierre TP de Pont Melvez pour un prix de 9080 € H.T, le lot 3 : traitement des bois a été attribué à l'entreprise SANTE BOIS de Brest pour un montant de 6458,00 € H.T.

Les lots relancés en deuxième appel d'offres devaient être déposés en Mairie pour le Mardi 17 Octobre 2006 à 12 heures, l'ouverture de ces plis le 25 Octobre a permis de retenir les lots : 2 - Charpente Bois, 5 - Menuiserie extérieure alu, 6 - Menuiserie intérieure, 9 - serrurerie, 11 - peinture, 12 - Chauffage au fuel/ventilation, 13 - Electricité courants faibles.

La commission se prononcera sur l'attribution de ces lots à l'issue de la réunion d'analyse des offres qui se tiendra le Lundi 27 Novembre 2006.

En ce qui concerne les lots déclarés infructueux, la commission a proposé de recourir à la procédure de marché négocié pour les lots : 1 - Gros oeuvre (aucune offre), 4 - Couverture, 7 - Cloisons sèches, 8 - Faïences carrelages, 10 - Ascenseur, 14 - Plomberie-sanitaires.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer les marchés pour les lots 0 : démolitions et 3 - Traitement des bois ainsi que, sous réserve de vérification et après attribution définitive par la commission d'appel d'offres le 27 Novembre, les lots 2 - Charpente Bois, 5 - Menuiserie extérieure alu, 6 - Menuiserie intérieure, 9 - serrurerie, 11 - peinture, 12 - Chauffage au fuel/ventilation, 13 - Electricité courants faibles.

Le Conseil autorise le Maire à passer les lots 1 - Gros oeuvre (aucune offre), 4 - Couverture, 7 - Cloisons sèches, 8 - Faïences carrelages, 10 - Ascenseur, 14 - Plomberie-sanitaires en procédure de marché négocié.